



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SOCIETE PARC EOLIEN DE BRIFFONS – COMMUNE DE BRIFFONS

Une enquête publique est ouverte **du 20 septembre 2021 à partir de 9h00 au mercredi 20 octobre 2021 jusqu'à 12h00** sur le territoire des communes de Briffons, Tortebeffe et Sauvagnat-près-Herment à l'égard de la demande d'autorisation unique présentée par la société Parc Eolien de Briffons.

Cette demande concerne le projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant 9 éoliennes, 2 postes de livraison et un mât de supervision situés aux lieux-dits « Bois Royal », « Bois du Murguet » et « Bois de Clergeat » sur la commune de Briffons.

Ce projet est soumis à autorisation sous la rubrique 2980-1 au titre des installations classées, à permis de construire, à autorisation de défrichement et à approbation au titre du code de l'énergie.

Un exemplaire de ce dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Briffons (siège de l'enquête), Tortebeffe et Sauvagnat-près-Herment où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance :

<p>Briffons : lundi, mardi, vendredi : de 8h30 à 12h30 mercredi : de 8h00 à 12h00 jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois : de 9h00 à 11h00</p>	<p>Tortebeffe : lundi : de 9h30 à 12h00 mercredi : de 14h00 à 16h30</p>	<p>Sauvagnat-près-Herment : lundi et mercredi : de 9h00 à 12h00</p>
--	--	--

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html>.

Il pourra également être consulté sur un poste informatique situé à la préfecture du Puy-de-Dôme – bureau de l'environnement à Clermont-Ferrand – aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (15h30 le vendredi).

Le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 21 juillet 2021, M. Raymond Amblard, Directeur régional adjoint de l'Équipement, en retraite, en qualité de président de la commission d'enquête, ainsi que M. Michel Guy, ingénieur général honoraire des Ponts-et-Chaussées et M. Denis Cayla, ingénieur des travaux agricoles, en retraite, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Les membres de la commission d'enquête recevront personnellement le public aux jours et heures suivants :

<p>-En mairie de Briffons -lundi 20 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 -samedi 9 octobre 2021, de 9h00 à 11h00 -mercredi 20 octobre 2021, de 9h00 à 12h00</p>	<p>- En mairie de Tortebeffe -lundi 27 septembre 2021, de 9h30 à 12h00 -mercredi 6 octobre 2021, de 14h00 à 16h30</p>	<p>-En mairie de Sauvagnat-près-Herment -mercredi 29 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 -mercredi 13 octobre 2021, de 9h00 à 12h00</p>
---	--	--

Toute personne ayant des observations et propositions à présenter pourra pendant toute la durée de l'enquête :

- soit les inscrire sur les registres ouverts en mairies de Briffons, Tortebeffe et Sauvagnat-près-Herment à cet effet,
- soit, à l'occasion de ses permanences, les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal,
- soit les adresser, en mairie de Briffons, siège de l'enquête publique, par lettre simple ou recommandée à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête,
- soit les communiquer par voie dématérialisée à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html>).

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet du Puy-de-Dôme – Bureau de l'Environnement.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la société Parc Eolien de Briffons - EDF Renouvelables France – 150 allée des Noisetiers – ZAC du Puy d'Or – 69760 LIMONEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture du Puy-de-Dôme, sur son site internet (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/industrie-agriculture-procedure-d-autorisation-a2884.html>), et en mairies de Briffons, Tortebeffe et Sauvagnat-près-Herment du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la demande donnera lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme.

Le présent avis est affiché en mairies de Briffons (commune d'implantation), Tortebeffe, Prondines, Sauvagnat-près-Herment, Herment, Gelles, Heume-l'Église, Perpezat, Laqueuille, Saint-Julien-Puy-Lavèze, Saint-Sulpice, Bourg-Lastic, Lastic, Saint-Germain-Près-Herment, Verneugheol et Puy-Saint-Gulmier (communes impactées par le rayon d'affichage de 6 km de la nomenclature des installations classées).